



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 août 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et onzième session

Point 70 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes  
des Nations Unies, y compris l'assistance économique  
spéciale : Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire d'urgence fournie par les organismes  
des Nations Unies**

## **Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport a été élaboré en application de la résolution 70/107 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à améliorer les interventions internationales faisant suite aux catastrophes naturelles et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante et onzième session. Le rapport donne un aperçu des catastrophes liées à des risques naturels qui se sont produites pendant la période considérée et analyse un certain nombre de questions thématiques. Il met l'accent sur les problèmes actuels et les possibilités d'améliorer l'action humanitaire, notamment en ce qui concerne l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño et les nouveaux programmes d'action mondiale; sur une nouvelle manière de travailler consistant à mettre fin au dénuement et pas seulement à fournir de l'aide; et sur le déplacement dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques. Le rapport donne également un aperçu des progrès réalisés dans le renforcement de la coopération internationale à cet égard et se termine par des recommandations propres à améliorer les interventions.

---

\* A/71/150.



## I. Introduction

1. Le présent rapport a été élaboré en application de la résolution 70/107 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à améliorer les interventions internationales faisant suite aux catastrophes naturelles. Le rapport porte sur l'année civile 2015.

## II. Bilan de l'année

### A. Données relatives aux catastrophes survenues en 2015

2. En ce qui concerne 2015, le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) a enregistré 346 catastrophes<sup>1</sup> qui auraient coûté la vie à 22 773 personnes, porté atteinte à 98,6 millions de personnes et causé des dégâts évalués à 66,5 milliards de dollars. L'Asie-Pacifique a été la région la plus fortement touchée, ayant subi 42 % de toutes les catastrophes, compté 60 % de toutes les personnes touchées et enregistré 72 % de tous les décès causés par les catastrophes survenues dans le monde entier.

3. Selon les estimations de l'Observatoire des situations de déplacement interne, plus de 19,2 millions de personnes ont été nouvellement déplacées suite à des catastrophes en 2015 – plus de deux fois plus que par les conflits et la violence<sup>2</sup>. Quoique inférieur à la moyenne annuelle de 25,4 millions enregistrée depuis 2008, ce chiffre dénote une tendance à la hausse à plus long terme jamais observée depuis les années 1970.

4. L'Organisation météorologique mondiale a décrit 2015 comme étant l'année la plus chaude jamais enregistrée, ce qui, selon le CRED, a contribué à la perte de plus de 7 300 personnes à cause des vagues de chaleur. Au cours de cette année-là, 32 cas de forte sécheresse ont été enregistrés, plus que le double de la moyenne annuelle entre 2005 et 2014. Ces sécheresses ont porté atteinte à 50,5 millions de personnes et beaucoup d'entre elles se sont prolongées jusqu'en 2016, surtout en Afrique. Les pertes économiques directement imputables aux catastrophes sont restées inférieures à la moyenne annuelle de 147 milliards de dollars observée dans les dix dernières années. Les catastrophes les plus coûteuses ont été les séismes survenus en avril et mai 2015 au Népal qui auraient coûté ensemble 7 milliards de dollars en pertes et en dégâts, selon l'évaluation des besoins d'après catastrophe effectuée par le Gouvernement népalais. Le nombre de catastrophes, de morts et de personnes touchées est cependant demeuré inférieur à la moyenne annuelle enregistrée entre 2005 et 2014. La diminution du nombre de pertes peut s'expliquer en partie par les progrès réalisés en matière de réduction des risques de catastrophe, en particulier l'alerte rapide et les évacuations.

---

<sup>1</sup> À l'exclusion des épidémies et des invasions d'insectes.

<sup>2</sup> À l'exclusion du déplacement lié aux sécheresses, à la dégradation progressive de l'environnement et à des risques biologiques tels que les épidémies.

## **B. Aperçu des catastrophes liées à des risques naturels**

5. Durant l'épisode 2015-2016, le phénomène El Niño a été l'un des plus forts jamais enregistrés et a touché des dizaines de millions de personnes depuis qu'il a été confirmé en mai 2015. Le changement des schémas des températures et des précipitations dû à El Niño a contribué à la détérioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la santé et de l'assainissement dans le monde entier et eu de lourdes conséquences sur la situation sociale, économique et environnementale. Les accroissements les plus considérables quant aux besoins d'assistance humanitaire liés à ce phénomène ont été enregistrés en Afrique de l'Est, en Afrique australe, en Amérique du Sud et en Amérique centrale et dans les îles du Pacifique. Huit pays ont décrété l'état d'urgence national, tandis que plusieurs autres l'ont décrété au niveau de certaines régions.

6. Selon les estimations, en décembre 2015, le phénomène El Niño avait déjà frappé 18,5 millions de personnes d'insécurité alimentaire dans toute l'Afrique de l'Est, une augmentation de 64 % ayant été observée au cours des quatre derniers mois de l'année. L'Éthiopie a été le pays le plus touché par El Niño. Ce pays a connu la pire sécheresse enregistrée depuis 50 ans, plus de 10,2 millions de personnes étant dans l'obligation de demander une aide alimentaire à la fin de l'année, par rapport à 2,9 millions au début de 2015. L'inondation exacerbée par El Niño a tué plus d'une centaine de personnes au Kenya, déplacé environ 300 000 personnes en Afrique de l'Est et retenti sur l'intensité et la propagation du paludisme en République-Unie de Tanzanie. Les fortes précipitations ont eu des incidences sur environ 145 000 personnes dans toute la Somalie et sur environ 770 000 personnes en République démocratique du Congo. De plus, 385 000 personnes ont été touchées par la sécheresse dans le nord de la Somalie. Les pluies excessives ont causé des inondations et des glissements de terrain dans tout le Burundi, détruisant plus de 30 000 hectares de champs cultivés. Une cinquantaine de personnes ont été tuées et les logements de plus de 15 000 ménages ont été endommagés ou détruits.

7. En Afrique australe, à la fin de l'année, la sécheresse causée par El Niño a frappé 28 millions de personnes d'insécurité alimentaire. Parmi ces personnes, 15,9 millions n'arrivaient pas à combler leurs besoins élémentaires en matière de nourriture sans aide extérieure. Selon les prévisions, cette situation devait continuer à se détériorer jusqu'au début de 2017. Au Swaziland, l'insécurité alimentaire a augmenté de 60 % entre juillet et décembre, tandis qu'au Zimbabwe, 30 % de la population rurale a été touchée. Au Malawi, la sécheresse a succédé aux fortes inondations qui s'étaient produites plus tôt dans l'année et causé le déplacement de 230 000 personnes.

8. Le Sahel reste l'une des régions les plus touchées par les changements climatiques, l'imprévisibilité des variations météorologiques constituant une menace pour les emplois agricoles et contribuant à l'insécurité alimentaire de plus de 20 millions de personnes dans la région, dont 6 millions tributaires d'une aide alimentaire d'urgence et 20 % d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrant de malnutrition. Près de 103 000 personnes ont été touchées par les inondations au Niger et plus que le double au Nigéria tout au long de 2015.

9. En 2015, l'Asie-Pacifique est demeurée la région du monde la plus exposée aux catastrophes, 174 catastrophes ayant été enregistrées dans cette région par le

CRED. Environ 4,7 millions de personnes en Asie du Sud et du Sud-Est ont été touchées par les vagues de chaleur et la forte sécheresse liées au phénomène El Niño. Dans tout le Pacifique, plus de 3,5 millions de personnes ont subi les conséquences de la sécheresse, y compris l'accroissement des taux de malnutrition et les pénuries d'eau et leurs incidences sur l'octroi des services de soins de santé dans les établissements sanitaires. Le Népal a subi deux séismes consécutifs en avril et en mai, qui ont causé le décès de plus de 8 800 personnes, rendu 5 millions de personnes tributaires d'une assistance humanitaire et détruit plus de 600 000 foyers. En mars, le cyclone tropical Pam a causé de nombreux dégâts à Vanuatu, touchant 70 % de la population et coûtant la vie à 11 personnes. La rapidité des systèmes d'alerte et l'efficacité des évacuations ont permis d'éviter une perte en vies humaines encore plus considérable. Les typhons Koppu et Melor ont frappé les Philippines en octobre et décembre, respectivement, tuant plusieurs douzaines de personnes, déplaçant provisoirement près d'un million de personnes et endommageant plus de 400 000 foyers. Les évacuations préventives vers des lieux plus sûrs effectuées par le Gouvernement dans le cadre des mesures de préparation et d'intervention ont aidé à sauver des vies.

10. En Inde, une vague de chaleur a tué à peu près 2 250 personnes en mai. Au Bangladesh, à la fin de juin, de fortes précipitations ont provoqué des glissements de terrain et des inondations qui ont eu des incidences sur plus de 1,4 million de personnes. Le mois suivant, la tempête cyclonique Komen a touché environ 2,6 millions de personnes, atteignant également l'Inde et le Myanmar. Les inondations et les glissements de terrain ont dévasté des parties de l'Inde, causant la mort de plus de 750 personnes, tandis que de fortes inondations ont touché 12 des 14 États et régions du Myanmar, tuant 172 personnes, détruisant des cultures et des terres agricoles et déplaçant provisoirement 1,7 million de personnes. Au Pakistan, 1,6 million de personnes ont été touchées par les inondations et en octobre, un séisme de magnitude 7,5 sur l'échelle de Richter a laissé 280 morts et endommagé plus de 100 000 maisons. En Afghanistan, le même séisme a tué 117 personnes, endommagé plus de 18 000 foyers et rendu environ 130 000 personnes tributaires d'une assistance humanitaire.

11. En 2015, 12,9 millions de personnes ont été touchées par des catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes. En Amérique centrale, des conditions de sécheresse liées à El Niño ont porté atteinte à plus de 4,2 millions de personnes, dont 2,8 millions ont eu besoin d'une assistance humanitaire, surtout au Guatemala et au Honduras, pays les plus gravement touchés. En Haïti, la sécheresse, aggravée par El Niño, a frappé 3,6 millions de personnes d'insécurité alimentaire et environ 1,5 million d'insécurité alimentaire grave. Au Mexique, l'ouragan Patricia – ouragan de catégorie 5 le plus fort jamais enregistré dans l'hémisphère occidental – a détruit ou endommagé près de 10 000 foyers et causé des dégâts considérables dans le secteur agricole. Grâce à des mesures rigoureuses en matière de préparation et de réduction des risques, aucune perte en vies n'a été enregistrée et les dommages causés aux infrastructures, aux services et aux foyers ont été fortement diminués. En septembre, un séisme de magnitude 8,3 sur l'échelle de Richter a frappé le Chili et provoqué un tsunami. Les activités de réduction des risques, la rapidité de l'alerte au tsunami et l'évacuation d'un million de personnes dans les zones côtières ont permis d'éviter de plus grosses pertes semblables à celles qui avaient été enregistrées à la suite du séisme et du tsunami de 2010. En Colombie, plus de 547 000 personnes ont été touchées par des catastrophes naturelles.

12. Au Yémen, les cyclones tropicaux Chapala et Megh ont porté atteinte à plus de 1,1 million de personnes. Plus de 50 000 personnes ont été déplacées ou provisoirement évacuées des zones côtières.

### **C. Évolution du financement lié aux catastrophes naturelles**

13. Selon les informations communiquées au Service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'aide humanitaire mondiale s'est chiffrée à 20 milliards de dollars en 2015. Sur ce montant, 714 millions, soit 4 %, ont concerné des urgences classées dans la catégorie des catastrophes naturelles. La plus grande part, s'élevant à 533 millions de dollars, soit 75 %, a été utilisée pour le séisme du Népal<sup>3</sup>. À l'avenir, il faudrait assurer des ressources supplémentaires pour satisfaire de manière efficace et suffisante les besoins de toutes les populations confrontées à des situations d'urgence causées par des catastrophes naturelles.

14. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a décaissé 469,6 millions de dollars en 2015, dont 143,1 millions ont permis de financer les interventions menées au titre des catastrophes naturelles dans 20 pays, soit trois fois plus que le montant consacré à ces interventions en 2014. Les ressources allouées comprennent : 90,1 millions de dollars au titre de la sécheresse, 27,3 millions pour les inondations, 19,1 millions pour le séisme du Népal, 5 millions pour le cyclone tropical à Vanuatu et 1,5 million pour le Typhon Koppu aux Philippines. Près de 59 millions de dollars ont été attribués aux interventions liées à El Niño de juillet à décembre 2015. Le Fonds a également été l'un des premiers contributeurs à l'aide apportée au Népal au lendemain du séisme en annonçant une allocation de 15 millions de dollars pour le lancement de secours d'urgence dans un délai de 48 heures.

15. L'ampleur et l'intensité des situations d'urgence constatées en 2015 montrent qu'il faut élargir et renforcer le Fonds central pour les interventions d'urgence afin qu'il soit en mesure de répondre aux besoins mondiaux croissants sur le plan humanitaire. Le Fonds a utilisé ses réserves (67 millions de dollars) pour compléter les contributions reçues pour 2015 (403 millions de dollars) destinées à appuyer les activités visant à sauver des vies réalisées par les partenaires humanitaires dans 45 pays. Il est essentiel d'assurer un financement annuel suffisant pour que le Fonds puisse répondre aux besoins humanitaires croissants et s'acquitter de son mandat de manière efficace. Dans cette perspective, le Secrétaire général a appelé à l'augmentation de l'objectif de financement annuel du Fonds d'un montant de 1 milliard de dollars d'ici à 2018.

## **III. Défis à venir et possibilités de renforcement de l'action humanitaire dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques**

16. Le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes a enregistré en moyenne 335 catastrophes climatiques par an entre 2005 et 2014, soit une augmentation de 14 % par rapport à la période 1995-2004 et presque le double du niveau enregistré dans la période 1985-1994. Bien qu'il soit difficile de déterminer

<sup>3</sup> Au 9 juin 2016.

le pourcentage de cette augmentation qui relève des changements climatiques, les prévisions indiquant des conditions climatiques encore plus extrêmes signifient qu'il est presque certain que la tendance à la hausse des catastrophes liées au climat se poursuivra dans les décennies futures. Des millions de personnes sont déjà confrontées à des catastrophes récurrentes qui les rendent de plus en plus vulnérables aux nouveaux chocs et de plus en plus dépendants de l'assistance et de la protection humanitaires. Une approche globale de la gestion des risques de catastrophe doit être adoptée pour sauver les vies, réduire les atteintes à la santé et protéger les moyens de subsistance à l'avenir, notamment en assurant un développement durable tenant compte des risques, en améliorant la préparation et en renforçant les mesures d'alerte rapide qui permettent d'agir à temps et sans retard, tout en garantissant l'efficacité des interventions et du relèvement.

17. Les changements climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes et les autres catastrophes sont une menace pour l'élimination de la pauvreté, la réalisation du développement durable et la jouissance des droits humains. Ils mettent en évidence la nécessité urgente d'accélérer les efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'attaquer aux facteurs de risques sous-jacents tels que les conséquences de la pauvreté et de l'inégalité, l'urbanisation non planifiée et rapide, l'utilisation non viable des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire, le manque d'eau, la vulnérabilité des systèmes de santé, la faiblesse des institutions et les politiques qui ne tiennent pas compte des risques. À l'avenir, afin de réduire les risques de catastrophes et de renforcer la résilience, il faudra reconnaître que la croissance démographique et la construction incontrôlée sur des plaines inondées et dans les zones côtières à risque continuera d'exposer de plus en plus de personnes et de biens à des phénomènes météorologiques extrêmes. En prévision des effets néfastes des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes et de l'accroissement du nombre de pertes humaines et économiques qui va probablement en résulter, tout investissement dans le développement durable devrait tenir compte des risques. Lorsqu'une catastrophe se produit, l'assistance et la protection humanitaires doivent favoriser un relèvement qui aide les gens à reconstruire de manière plus efficace en tenant compte des risques et à continuer sur la voie du développement durable.

18. Les femmes et les filles sont disproportionnellement touchées par les catastrophes et exposées aux risques, notamment sur le plan de la santé. La nécessité d'assurer des services ininterrompus en matière de santé de la sexualité et de la procréation pendant une catastrophe et au stade de relèvement après la catastrophe est reconnue expressément dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). En outre, les femmes et les adolescentes risquent davantage de subir de la violence sexuelle et sexiste, y compris le viol, le mariage précoce ou forcé et la traite. La participation des femmes est essentielle pour garantir l'efficacité de la gestion des risques de catastrophe et de la conception, du financement et de la mise en œuvre de politiques, de plans et de programmes respectueux de l'égalité des sexes.

## **A. Bonnes pratiques et enseignements tirés pendant l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño**

19. Le degré de mobilisation pour l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño a été meilleur que pour les phénomènes précédents et beaucoup d'enseignements ont été tirés des catastrophes survenues auparavant. Les alertes rapides ont abouti à la réalisation plus efficace de mesures préventives et d'interventions immédiates, grâce en partie au renforcement des systèmes interorganisations et gouvernementaux et à l'établissement de liens efficaces avec les décideurs. Dès la moitié de 2015, les acteurs humanitaires ont élevé le niveau de l'analyse et de l'évaluation des risques et des activités de préparation et d'intervention et le Fonds central pour les interventions d'urgence a financé des activités précoces de sauvetage de vies. Les acteurs humanitaires ont collaboré avec les gouvernements et les partenaires de développement pour réorienter les programmes de développement et de réduction des risques de catastrophe et les stratégies d'adaptation aux effets des changements climatiques de manière à accroître la résilience des groupes touchés et encouragé les donateurs à assurer un financement rapide et souple. Ils ont souligné qu'il fallait collaborer étroitement avec les acteurs du développement, compte tenu des avantages comparés, afin de réduire la vulnérabilité et de soutenir un retour à l'auto-dépendance aussi vite que possible. Des manifestations de haut niveau ont été organisées avec les partenaires de développement et l'Organisation météorologique mondiale pour encourager cette collaboration, tandis que sur le terrain, les équipes de pays se sont employées à améliorer la cohérence de leurs activités.

20. De nombreux défis restent toutefois à relever. Bien que les mesures d'intervention aient été mobilisées plus rapidement qu'au cours des phénomènes précédents, l'intervention est restée très limitée et trop tardive. Le passage de l'alerte rapide à l'action précoce est encore freiné par le manque de volonté d'agir en fonction des prévisions et par l'absence de décisions en faveur du déclenchement de l'intervention et du financement précoce. Malgré les investissements considérables effectués rapidement par quelques États Membres touchés et quelques partenaires internationaux intéressés, et malgré les nombreux faits humains et financiers justifiant la nécessité d'une action rapide, la mobilisation de ressources d'un niveau suffisant aux stades initiaux des phénomènes à évolution lente demeure un défi fondamental qui réduit l'impact et la rapidité de l'intervention, notamment lorsqu'il s'agit de sauver des vies. L'utilisation de modificateurs de crise qui assurent une certaine souplesse dans les fonds ou mécanismes de développement déjà attribués en injectant des fonds d'urgence dans les programmes de développement existants, est un exemple de pratique qui pourrait être renforcée et utilisée davantage. Beaucoup de pays parmi les plus touchés par El Niño, ne bénéficiant pas d'une grande présence d'acteurs humanitaires internationaux avant le déclenchement du phénomène, avaient besoin d'une énorme capacité internationale dans une période difficile où les acteurs humanitaires étaient mis à rude épreuve par une demande mondiale constante. Une augmentation et une coordination de l'action rapide de la part des États touchés et de leurs partenaires pour réduire les risques et améliorer la résilience communautaire peuvent aider à éviter des pertes en vies et en moyens de subsistance et à réduire le besoin d'assistance et de protection humanitaires.

21. L'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño a montré à l'évidence que les crises à évolution lente nécessitaient d'autres instruments que celles dont l'évolution était plus rapide, avec des modèles cycliques plutôt que linéaires, modulables à la hausse ou à la baisse selon le besoin. Il faut disposer d'instruments et de méthodes perfectionnés afin de mieux surveiller la sécheresse et de mieux évaluer les incidences. Les acteurs humanitaires ont prévu de travailler avec toutes les parties prenantes pertinentes afin d'élaborer un ensemble de procédures opérationnelles normalisées et de s'entendre sur les mesures à prendre et les calendriers à adopter afin d'assurer rapidement la réduction des risques, la préparation et l'intervention dans les situations futures lorsque les prévisions mettent en garde contre une forte probabilité de survenue d'un phénomène El Niño ou La Niña. Les mesures comporteront des instruments normalisés mis à jour en matière de préparation humanitaire, en particulier l'approche de la préparation à l'intervention dans les situations d'urgence adoptée par le Comité permanent interorganisations. À cet égard, il sera essentiel de promouvoir dès le départ une compréhension en contexte de l'action rapide et une collaboration étroite entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement.

22. Conscient du fait que les changements climatiques vont probablement accroître l'intensité et la fréquence du phénomène El Niño à l'avenir, le 20 mai 2016, le Secrétaire général a recruté deux envoyés spéciaux pour El Niño et le climat, Mary Robinson d'Irlande et Macharia Kamau du Kenya. Les envoyés spéciaux dirigeront les activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources en matière d'intervention face à El Niño et de résilience face aux changements climatiques en s'appuyant sur le Cadre de Sendai, l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les objectifs de développement durable. Les envoyés spéciaux s'emploieront à accroître l'appui apporté à l'intervention humanitaire dans les pays touchés par El Niño, tout en travaillant en faveur d'un accroissement de la préparation et de l'action rapide en prévision d'un éventuel épisode du phénomène La Niña dans un futur proche, et à promouvoir des solutions visant à atténuer les risques et à augmenter la résilience face aux prochains phénomènes climatiques dans le cadre d'une approche de la sécurité humaine axée sur la personne, propre au contexte, exhaustive et orientée vers la prévention. Le travail des envoyés spéciaux est appuyé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine.

## **B. Programmes d'action mondiaux : une nouvelle ère pour mieux travailler ensemble**

23. L'année 2015 a été décisive pour les programmes d'action mondiaux. Elle a été marquée par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et de l'Accord de Paris, suivis en 2016 par les documents finals du Sommet mondial sur l'action humanitaire et ceux qui seront issus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

24. Le Programme 2030 constitue un cadre commun de résultats qui permet aux acteurs humanitaires et du développement de collaborer pour accroître la résilience et apporter un soutien aux personnes et aux pays les plus vulnérables. Il permet de constater la manière dont les changements climatiques, les catastrophes, le

déplacement forcé, les crises humanitaires et les menaces mondiales à la santé, les épidémies et les pandémies, notamment, risquent d'inverser en grande partie les progrès réalisés en matière de développement au cours des dernières décennies. Le Programme 2030 s'engage à ne laisser personne de côté et à atteindre en premier les plus défavorisés, en mentionnant expressément les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes vivant dans des zones touchées par des situations d'urgence humanitaire complexes. Les multiples objectifs en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience prévus au titre du Cadre de Sendai et les divers objectifs de développement durable aideront à faire en sorte que les risques soient pris en compte dans les mesures de développement durable.

25. Le Cadre de Sendai est le principal document d'orientation adopté par l'Assemblée générale pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans tout le système des Nations Unies. Il propose une démarche globale axée sur la personne de la gestion des risques de catastrophes à tous les niveaux et constitue la principale plateforme pour une action collective dont les éléments se renforcent mutuellement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable liés à la gestion des risques de catastrophe. La version révisée du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulée « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » (Vers une approche du développement durable intégrée et tenant compte des risques) fait en sorte que la mise en œuvre du Cadre de Sendai par l'Organisation des Nations Unies contribue le mieux possible à l'exécution du Programme 2030 d'une manière intégrée et tenant compte des risques, surtout en renforçant la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques et en appuyant les capacités nationales et locales en matière de préparation et d'intervention.

26. Le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît la contribution que le financement du développement peut apporter à la réduction de la vulnérabilité face aux catastrophes. Il reconnaît également qu'un financement cohérent du développement et de l'action humanitaire est nécessaire à l'adoption de démarches rapides, exhaustives, adaptées et économiques en matière de gestion des risques de catastrophe, y compris dans le cadre de mécanismes de financement novateurs et d'un renforcement des capacités nationales et locales complété par une assistance internationale.

27. Dans l'Accord de Paris, les gouvernements ont reconnu l'importance de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe pour la réduction des pertes et des dégâts associés aux effets néfastes des changements climatiques et convenu d'accroître la capacité d'adaptation des pays et des communautés et d'apporter un appui international accru aux pays en développement. Les buts et les objectifs interdépendants et complémentaires du Cadre de Sendai et de l'Accord de Paris sont déjà mis à profit, notamment par l'intermédiaire de l'Initiative de résilience face aux changements climatiques : anticiper, absorber, reformuler lancée par le Secrétaire général. Cette initiative vise à renforcer la résilience des pays et des personnes vulnérables face aux changements climatiques en mettant l'accent notamment sur l'alerte rapide, la préparation, les assurances, la protection sociale et la prise en compte de la résilience dans l'aménagement urbain.

28. Les engagements pris à l'issue du Sommet mondial sur l'action humanitaire ont consisté notamment à aider les personnes et les pays vulnérables en matière de

prévention des catastrophes et des effets néfastes des changements climatiques et de préparation et de renforcement de la résilience à cet égard. Le Sommet s'est engagé à accroître l'appui aux acteurs locaux et à collaborer davantage avec eux afin de leur permettre d'améliorer leurs capacités, de renforcer la résilience collective et d'élever le niveau de la protection sociale. Les textes pertinents issus du Sommet comportent des mesures de suivi concrètes visant à améliorer la compréhension, l'anticipation et la gestion des risques de catastrophe et des risques liés aux changements climatiques et d'assurer une collaboration plus globale entre les acteurs concernés par l'action humanitaire, le développement et les changements climatiques grâce à des partenariats multipartites, à des programmes d'action mondiaux et à d'autres mécanismes.

29. Habitat III et son document final attendu, le Nouveau Programme pour les villes, donnera l'occasion d'aborder le caractère de plus en plus urbain des crises humanitaires de manière plus efficace et d'adapter l'action humanitaire face aux catastrophes, au déplacement et aux effets nocifs des changements climatiques en conséquence. Pour qu'elle soit plus efficace, l'action humanitaire doit exploiter les possibilités offertes dans les contextes urbains, comme la collaboration avec les autorités et les collectivités locales et les compétences en matière d'aménagement urbain tenant compte des risques. Dans cette perspective, 65 organisations ont lancé la Global Alliance for Urban Crises au Sommet mondial sur l'action humanitaire qui comporte des initiatives concrètes menées par divers partenaires déterminés à travailler ensemble pour permettre aux sociétés urbaines à risque de devenir plus résilientes face aux crises humanitaires.

30. L'adoption d'une approche globale et cohérente de la gestion des risques de catastrophe qui réunit toutes les parties prenantes aux niveaux national et infranational sera essentielle. La mise en œuvre de programmes se renforçant mutuellement devrait favoriser une collaboration plus étroite et des démarches coordonnées en matière de renforcement de la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques qui transforment la vie des personnes vulnérables, ne laissent personne de côté et assurent la réalisation des objectifs de développement durable. Pour cela, il faudrait que les gouvernements et les partenaires respectent les engagements qu'ils ont pris au titre de ces programmes afin d'accroître l'appui apporté aux pays et aux communautés les plus vulnérables.

#### **IV. Nouvelle manière de travailler ensemble : fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement dans les situations de catastrophe**

31. Au Sommet mondial sur l'action humanitaire, le Secrétaire général et les chefs de huit entités des Nations Unies<sup>4</sup>, appuyés par la Banque mondiale et l'Organisation internationale pour les migrations, ont adopté conjointement un engagement à l'action soutenant le Programme d'action pour l'humanité et sa nouvelle manière de travailler pour aborder le lien entre action humanitaire et

---

<sup>4</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale de la Santé.

développement. Cet engagement des principaux organismes opérationnels du Comité permanent interorganisations et du Groupe des Nations Unies pour le développement est guidé par les principes humanitaires et axé sur trois éléments essentiels: a) Réalisation de résultats collectifs qui soient prospectifs et mesurables et qui visent non seulement à répondre aux besoins urgents, mais aussi à contribuer à la réduction des risques et des vulnérabilités et au renforcement de la résilience; b) Adoption de calendriers pluriannuels qui tiennent compte de la réalité des crises prolongées et contribuent à la réalisation de progrès à plus long terme en matière de développement; c) Mise à profit des avantages comparés dont jouissent les divers acteurs, y compris les gouvernements, les municipalités, la société civile, le secteur privé et les institutions financières internationales.

32. La nouvelle manière de travailler doit consister à améliorer les systèmes locaux au lieu de les remplacer, conformément à l'objectif visé par le Cadre de Sendai, le Programme 2030 et l'Accord de Paris prévoyant de renforcer en premier la capacité et la résilience des acteurs, des collectivités et des personnes au niveau local, notamment en faisant participer les collectivités aux institutions, processus et décisions de la gestion des risques de catastrophe. Le Programme d'action pour l'humanité insiste sur le fait que les efforts visant à réduire la vulnérabilité des personnes et à renforcer leur résilience doivent commencer à l'échelon local et que les efforts nationaux et internationaux doivent s'appuyer sur les connaissances locales, l'exercice local de l'autorité et les capacités locales et appelle à l'utilisation des ressources locales autant que possible, et des ressources internationales si nécessaire. La One Billion Coalition for Resilience, initiative visant à renforcer la résilience des collectivités vulnérables en collaborant dans le cadre de coalitions mondiales, nationales et locales dans les 10 prochaines années, lancée par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, aidera considérablement à répondre à l'appel lancé par le Secrétaire-général dans le Programme d'action pour l'humanité de placer les acteurs locaux à l'avant-garde de l'action concrète dans ce domaine.

33. Pour être des plus efficaces, la nouvelle manière de travailler doit être adaptée à chaque contexte. Il faut donc adopter une série de démarches qui soient applicables dans les contextes particuliers et qui aident à déterminer le degré de collaboration entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement et les autres parties prenantes et le degré de compatibilité des analyses, des plans et des programmes coordonnés avec les principes humanitaires. Les contextes exposés à des catastrophes naturelles récurrentes, y compris en particulier les phénomènes El Niño et La Niña, la sécheresse et les tempêtes tropicales saisonnières, sont propices à une collaboration étroite entre les acteurs humanitaires et du développement et les autorités nationales pour l'obtention de résultats collectifs en matière de réduction des risques, des vulnérabilités et des besoins. À cet égard, il faudrait notamment adopter une approche globale de la gestion des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience, en mettant l'accent sur la préparation et l'alerte rapide comme conditions nécessaires à la réalisation d'une intervention et d'un relèvement rapides et efficaces, ainsi qu'à l'amélioration de la capacité nationale et locale. Pour les acteurs du développement, il s'agira d'accepter plus de risques, de s'engager plus tôt et de procéder à une programmation plus souple et plus adaptable aux divers contextes. Là où l'action en faveur du développement est d'un bon niveau, la collaboration entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement peut être accrue pour optimiser la coordination et finir par adopter une stratégie d'achèvement des activités de secours international.

34. Dans le secteur humanitaire, le nouvel appel consistant à anticiper, plutôt qu'à réagir, face aux crises pourrait transformer la manière dont les informations relatives aux risques de catastrophe sont mises à profit dans la planification et l'action humanitaires. De nombreux participants au Sommet mondial sur l'action humanitaire ont appuyé la mise en place d'une plateforme mondiale pour la réduction des risques qui permette de recenser et de relier entre elles les diverses approches relatives à l'évaluation, à la surveillance et à la gestion des risques. Cette plateforme examinera l'évolution de la situation sur le court et le long terme et l'effet démultiplicateur des risques, y compris ceux qui concernent les catastrophes et les changements climatiques, et la manière dont ils évoluent au fil du temps. La plateforme contribuera aux travaux de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe qui est le principal forum mondial pour la coordination des conseils stratégiques et la création de partenariats en faveur de la réduction des risques de catastrophe.

35. Une autre initiative lancée au Sommet mondial sur l'action humanitaire est le Global Preparedness Partnership<sup>5</sup> qui vise à renforcer les capacités en matière de préparation aux catastrophes afin d'atteindre d'ici à 2020 un niveau minimal de préparation aux futurs risques liés aux catastrophes et au climat, initialement dans 20 pays à risque. Ce partenariat cherchera à compléter les mécanismes du Comité permanent interorganisations, en améliorant l'accès à l'analyse des risques et à l'alerte rapide et en associant des investissements accrus dans la préparation à des mesures d'incitation et à des moyens de financement afin d'assurer une action rapide en cas de catastrophe. Le partenariat complète également les investissements dans les services d'information hydrométéorologiques, appuyé par l'initiative des Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce lancée à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

36. L'ouverture des données et la coordination des analyses constituent la première étape de l'action visant à remédier aux risques et à répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et des zones les plus exposées. Le partage des connaissances et des analyses est une condition préalable à la gestion collective et efficace de risques complexes et interdépendants. Les gouvernements et les acteurs régionaux et internationaux devraient recueillir, analyser et suivre les données relatives aux risques avant, pendant et après les catastrophes afin de déterminer le type et le niveau d'intervention nécessaires. L'appui international devrait être accru pour renforcer la capacité nationale et locale et remédier au manque de chiffres et de données factuelles fiables dû à la perte ou à la détérioration des données nationales.

37. L'Indice de gestion des risques (INFORM) est un outil mondial d'analyse des sources publiques d'informations sur les risques humanitaires appuyé par plusieurs organismes du système des Nations Unies et partenaires extérieurs. Il couvre 193 pays et intègre une cinquantaine d'indicateurs de risques humanitaires. Il peut aider les acteurs humanitaires et du développement à se faire une idée commune des risques humanitaires et des besoins de préparation, faciliter l'adoption d'énoncés

---

<sup>5</sup> Dirigé par le Vulnerable 20 Group of Ministers of Finance du Forum de la vulnérabilité climatique, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial et le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement de la Banque mondiale.

communs des problèmes en fonction du contexte et à privilégier l'investissement dans la préparation à partir des données et des analyses. Au cours de l'année écoulée, le projet INFORM a collaboré avec des partenaires locaux afin d'élaborer des modèles de risques humanitaires infranationaux pour la Colombie, le Liban, le Sahel et la région de la Corne de l'Afrique. Les modèles infranationaux d'INFORM utilisent dans leur méthodologie et leur processus d'élaboration la même approche ouverte que le modèle mondial, mais ils sont adaptés aux risques régionaux ou nationaux et donnent de plus amples détails géographiques. Ils peuvent aider à privilégier les investissements dans la préparation et le renforcement de la résilience à ces niveaux. INFORM s'emploiera à appliquer dans un plus grand nombre de pays et de régions des modèles infranationaux pris en charge et entretenus par des partenaires locaux, mais validés suivant les normes mondiales.

38. L'essentiel de la nouvelle manière de travailler consiste dans le passage d'un règlement des crises et des catastrophes au moyen de courts projets individuels à des réalisations collectives exécutées à une échelle pluriannuelle, avec des indicateurs qui permettent de mesurer les progrès réalisés au niveau des réalisations plutôt qu'à celui des produits. Pour transformer ce projet en réalité, il sera essentiel d'assurer une direction efficace et dotée de l'autorité voulue pour garantir une collaboration et une exécution cohérentes, collectives et prévisibles des plans pluriannuels. Les coordonnateurs résidents et humanitaires devraient avoir les moyens d'établir un solide dispositif de direction pour les contributions des organismes des Nations Unies et des partenaires à la réduction des besoins, des vulnérabilités et des risques, en réunissant les acteurs qui sont les mieux à même d'exécuter ces priorités (ceux qui ont fait la preuve de leur avantage comparé, compte tenu des responsabilités indiquées dans leur mandat) et en coordonnant l'exécution des priorités. Ils devraient également jouer un rôle concret pour ce qui est de regrouper les données et les analyses, de gérer les ressources destinées aux plans pluriannuels et tirer parti des structures de financement plus globales qui appuient l'obtention de résultats collectifs et compléter les initiatives nationales en matière de renforcement de la résilience et de réduction des risques.

39. S'il est important de chercher à obtenir des résultats collectifs en matière de réduction des besoins, des vulnérabilités et des risques, il demeure essentiel de conserver une capacité d'intervention d'urgence pour pouvoir intervenir de manière rapide et efficace en cas de catastrophe et apporter une assistance et une protection salvatrices de vies humaines. À cet égard, il faudrait notamment adopter une définition précise des seuils et des mécanismes déclencheurs en ce qui concerne l'intervention internationale et l'action précoce. À l'échelon national, surtout dans les pays exposés aux catastrophes, il faudrait élaborer et appliquer des règles, des procédures et des dispositions institutionnelles d'ordre juridique et interne pour faciliter et réglementer le secours et l'assistance au relèvement internationaux, en application des principes énoncés dans les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe. Depuis l'adoption des Lignes directrices en 2007, 23 pays s'en sont inspirés pour adopter de nouvelles lois, règles ou procédures. Toutefois, beaucoup de pays ne disposent pas encore de procédures suffisantes pour faciliter et gérer le secours international, malgré les résultats des recherches indiquant que les obstacles réglementaires continuaient de gêner l'efficacité des opérations de secours. Afin d'accélérer l'entrée des secours internationaux et le renforcement des capacités nationales, l'Organisation mondiale des douanes et la Deutsche Post DHL se sont engagées à

étendre la modernisation des douanes, les services de manutention dans les aéroports et les moyens logistiques. En reconnaissance du rôle complémentaire de plus en plus central des organisations régionales dans les efforts nationaux et internationaux de préparation et d'intervention, le Regional Organizations Humanitarian Action Network a été créé en 2015 et lancé officiellement au Sommet mondial sur l'action humanitaire dans l'objectif d'accroître la collaboration et l'échange de bonnes pratiques entre les organisations régionales.

40. D'autres manières d'accroître la collaboration entre les divers acteurs devraient être adoptées. La collaboration à l'élaboration de normes communes de coordination civilo-militaire des activités humanitaires dans le cadre du Consultative Group on Humanitarian Civil-Military Coordination (groupe consultatif multipartite pour la coordination civilo-militaire de l'action humanitaire) en est un exemple. Ces normes visent à mettre en pratique et en contexte les principes et les concepts des Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe (Directives d'Oslo) afin d'aider les gouvernements, les militaires et les acteurs humanitaires à tous les niveaux, en s'appuyant sur les enseignements tirés par tous les acteurs pertinents.

### **Financement de la nouvelle manière de travailler**

41. Il faut que le financement devienne plus prévisible et plus diversifié et qu'il s'étende sur plusieurs années en tirant parti de différents moyens et possibilités pour aider à l'accomplissement de réalisations collectives au lieu d'appuyer la fragmentation institutionnelle et des projets isolés concurrents. Afin d'aider au renforcement collectif de la résilience dans le cadre de catastrophes récurrentes, le financement doit avoir la souplesse nécessaire pour que les acteurs puissent adapter la programmation à l'évolution des risques, des chocs et des besoins. Il devrait également aider à exploiter les possibilités d'harmonisation des approches humanitaires et de développement, par exemple en adoptant de manière cohérente des paiements en numéraire qui appuient les systèmes de protection sociale des gouvernements et fonctionnent, dans la mesure du possible, par l'intermédiaire de ces systèmes. Le Financement devrait également tenir compte des priorités déterminées par les populations concernées et par les données et les analyses. Les gouvernements et les autres acteurs devraient consacrer des ressources au renforcement des capacités et de la résilience nationales et locales. Tous les investissements dans le développement durable devraient tenir compte des risques et les ressources intérieures, publiques et privées devraient jouer un rôle prédominant dans le financement.

42. Divers moyens de financement devront être utilisés pour appuyer les acteurs travaillant simultanément à l'exécution des programmes suivant différents calendriers afin d'accomplir des réalisations collectives. Les subventions à court terme ne suffiront pas. Quoique essentielles à l'intervention en cas de catastrophe, elles doivent être complétées par une plus large palette de modalités de financement, y compris la mutualisation des risques, les assurances, les micro-prélèvements et les prêts préférentiels pour aider au renforcement de la résilience et des capacités sur le long terme.

43. Les financements prévisibles et les investissements tenant compte des risques destinés à appuyer l'action précoce, à encourager à la préparation et à renforcer le relèvement devraient être augmentés. Des ressources doivent être décaissées « sans regrets » pour renforcer la résilience en procurant des avantages et des dividendes, notamment des pratiques agricoles améliorées ou des politiques de protection sociale et des filets de sécurité renforcés, même si le risque anticipé ne se concrétise pas. Les moyens de financement axés sur les prévisions météorologiques et ceux qui concernent l'action climatique, y compris le Fonds vert pour le climat, devraient être utilisés en prévision et pour la réduction de l'incidence des phénomènes climatiques extrêmes.

44. Les partenariats public-privé peuvent jouer un rôle essentiel dans le soutien et la promotion d'un investissement tenant compte des risques en faveur de la résilience. L'initiative intitulée « Établir des liens avec les entreprises », lancée au Sommet mondial sur l'action humanitaire, appuie la création de réseaux pour accroître le niveau et l'efficacité de la collaboration coordonnée du secteur privé avec les entités du système des Nations Unies, les gouvernements et la société civile en matière de gestion des risques de catastrophe. D'autres initiatives comme l'Insurance Development Forum nouvellement créé ont été lancées pour appuyer un financement et un service d'assurance en faveur de ceux qui se trouvent dans des pays vulnérables en visant à augmenter la couverture de l'assurance relative aux pertes économiques totales causées par les catastrophes. L'initiative des « Principes de l'assurance durable » lancée en collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et le secteur des assurances a réuni de grandes compagnies d'assurance du monde entier afin qu'elles renforcent leur engagement en faveur de l'accélération de la mise en œuvre du Cadre de Sendai par l'intermédiaire des partenariats public-privé. Ces initiatives peuvent promouvoir les méthodes de modélisation des risques et l'utilisation des assurances pour encourager l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe et dans les technologies qui aident à renforcer la résilience.

45. Le grand compromis, initiative lancée par les principaux donateurs, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes au Sommet mondial sur l'action humanitaire, constitue un accord entre les principaux donateurs et les organisations d'aide sur des mesures de réforme et des engagements tendant à rendre le financement de l'action humanitaire plus efficace. Notamment, cette initiative représentera une étape cruciale dans la mise en œuvre de la nouvelle manière de travailler et le renforcement de ses principaux éléments et dans le suivi des progrès réalisés dans les domaines faisant l'objet des engagements, notamment l'augmentation de la coopération entre les acteurs humanitaires et du développement et l'accroissement de la collaboration en matière de planification et de financement pluriannuels, dans le but d'adopter une vision commune des réalisations collectives.

46. Pour que la nouvelle manière de travailler réussisse, il faudra apporter des changements tangibles dans l'analyse, la planification, la programmation, la direction et le financement à tous les niveaux. Un ensemble concret de mesures et d'initiatives de suivi associé à des objectifs ambitieux devra être adopté pour traduire cette vision en action.

## V. Déplacement

47. Tous les ans, des millions de personnes sont obligées de quitter leur foyer à cause des catastrophes. Entre 2008 et 2015, 203,4 millions de personnes ont été concernées. Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne, la probabilité de déplacement de populations du fait de catastrophes est aujourd'hui 60 % plus forte que dans les années 1970. L'augmentation est imputable à une multitude de facteurs, dont l'accroissement démographique, l'urbanisation rapide et non planifiée, le développement économique dans les zones à risque et les phénomènes liés au climat. À l'avenir, il est prévu que les changements climatiques, associés à d'autres facteurs, feront augmenter les déplacements du fait que les catastrophes seront plus fréquentes et plus graves.

48. Bien que la vaste majorité des personnes déplacées à cause des catastrophes restent dans leur propre pays, le déplacement transfrontalier dans le contexte de catastrophes et de changements climatiques est déjà une réalité. Le nombre de personnes déplacées au-delà des frontières devrait augmenter à mesure que le climat continuera de changer. Pour beaucoup, notamment pour les petits États insulaires en développement et leurs populations, les changements climatiques sont une menace existentielle. Des législations nationales et des mesures institutionnelles et opérationnelles doivent être mises en place, en même temps que des cadres de coopération, afin de préparer les pays à accueillir, protéger et aider les personnes qui ne bénéficient pas de la protection du statut de réfugié. Les pays et les communautés d'accueil auront besoin d'un appui suffisant et prévisible sur le long terme, notamment en matière de logement, d'emploi, d'éducation, de soins de santé et d'autres services publics. Pour assurer tout cela, le Secrétaire général, dans son Programme d'action pour l'humanité, appelle à l'adoption d'un cadre international approprié, de lois nationales et de cadres régionaux de coopération d'ici à 2025 pour faire en sorte que les pays situés dans les régions exposées aux catastrophes soient prêts à accueillir et protéger les personnes déplacées au-delà des frontières qui n'ont pas le statut de réfugié.

49. Des actions telles que le renforcement de la préparation et de la résilience face aux catastrophes peuvent aider les communautés à mieux s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et à éviter le déplacement. Des mesures telles que la réinstallation planifiée, dans le respect des droits humains et de la dignité des migrants, devraient être incorporées dans les stratégies d'adaptation, les plans de réduction des risques de catastrophe et les politiques de développement durable nationaux. Les pays les plus vulnérables face aux changements climatiques devraient avoir accès au Fonds vert pour le climat afin de réaliser ce type d'activité.

50. Le lien entre les changements climatique et le déplacement est reconnu dans l'Accord de Paris qui a créé un groupe de travail pour élaborer des recommandations sur les approches intégrées visant à prévenir, réduire et traiter les déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques. De plus, le plan de travail sur deux ans du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques comporte un domaine d'action dédié aux migrations, au déplacement et à la mobilité humaine, l'accent étant mis sur l'amélioration des connaissances et des compétences concernant la manière dont les incidences des changements climatiques sont en train d'influencer la situation.

51. L'Initiative Nansen sur le déplacement au-delà des frontières à la suite de catastrophes liées aux changements climatiques a abouti à l'adoption à Genève, en octobre 2015, d'un programme destiné à la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes et de changements climatiques (Agenda pour la protection) par 109 États. Cet agenda regroupe un ensemble de pratiques et d'orientations sur les moyens de prévenir les déplacements, à l'intérieur d'un pays et au-delà des frontières, à la suite de catastrophes et de s'y préparer et d'y faire face et de protéger et d'aider les personnes déplacées dans le contexte de catastrophes et de changements climatiques de manière plus efficace.

52. Pour donner suite à l'Initiative Nansen et aux recommandations de l'Agenda pour la protection, une plateforme sur le déplacement en cas de catastrophe a été lancée en mai 2016. La plateforme se penchera sur le manque d'informations et de données indiquant pourquoi, où, quand et comment les personnes sont déplacées dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques. Elle servira à promouvoir le recours à des pratiques efficaces dans la protection de ceux qui ont été déplacés vers l'étranger et dans la gestion du risque de déplacement pour cause de catastrophe dans le pays d'origine, y compris la migration volontaire dans la dignité et la réinstallation planifiée dans le respect des droits humains. Elle servira à promouvoir également l'adoption d'actions cohérentes et la prise en compte des problèmes de mobilité humaine dans des domaines politiques et d'intervention tels que l'action humanitaire, la réduction des risques de catastrophes, l'adaptation aux effets des changements climatiques, la gestion des migrations et l'assistance au développement. Elle servira à promouvoir en outre l'élaboration de politiques et de normes pour combler les lacunes dans ces domaines, notamment en prévoyant des filières sûres et des mesures de protection pour ceux qui n'ont pas le statut de réfugiés. La plateforme offre aux États Membres, aux organisations internationales et aux autres acteurs pertinents une occasion importante pour accroître la coopération et la coordination et parvenir à une approche globale de la question du déplacement au-delà des frontières dans les situations de catastrophe.

53. Ensemble, le Cadre de Sendai, le Programme 2030, l'Accord de Paris, le Sommet mondial sur l'action humanitaire, la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les moyens de faire face aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants prévue en septembre 2016 et la conférence Habitat III prévue en octobre 2016 offrent une occasion historique pour un engagement collectif à l'action en faveur du renforcement de la capacité de préparation et d'intervention de manière à mieux protéger et à mieux aider les personnes risquant d'être déplacées à cause des catastrophes et des changements climatiques. Les besoins des personnes déplacées et la réduction des risques de déplacement liés aux catastrophes occupent une place prédominante dans le Cadre de Sendai. Le Programme 2030 reconnaît l'importance de la lutte contre les déplacements forcés dans le cadre du développement durable et promet de ne laisser personne de côté, y compris dans le contexte du déplacement. Ainsi, les personnes qui sont déplacées auront une meilleure chance de vivre de façon digne et autonome afin de réaliser leurs aspirations et de bénéficier du développement au sein des communautés qui les accueillent et d'y contribuer. La promotion, la protection et la jouissance des droits de l'homme seront essentiels à cet égard.

54. Le déplacement est un problème complexe qui nécessite un appui sur le court et le long terme et des solutions coordonnées enracinées dans l'action relevant des domaines de l'humanitaire, du développement, des politiques et des droits de

l'homme. Les hypothèses générales consistant à dire que le déplacement dû aux catastrophes est de courte durée et provisoire peuvent pousser à négliger les personnes qui ont besoin de protection et d'assistance. En fait, le déplacement dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques est souvent récurrent et peut durer des années ou des décennies, affaiblir la résilience et maintenir les gens dans la pauvreté et dans de nouveaux cycles de crise. Pour prévenir, réduire et traiter le déplacement causé par les catastrophes et les changements climatiques, des engagements politiques et des transformations majeures à tous les niveaux sont nécessaires, de même que de nouvelles approches et de nouveaux partenariats qui transcendent la tendance à fonctionner en vase clos.

55. Il n'y aura pas de solutions durables tant que le risque de catastrophe et de déplacement n'a pas été réduit ou que la résilience n'a pas été renforcée. Il faut intensifier le suivi de la situation des personnes déplacées à cause des catastrophes et recueillir des données de façon régulière afin de prendre des mesures fondées sur les faits pour prévenir et atténuer le risque que le déplacement se prolonge ou devienne chronique. Actuellement, la dynamique et les incidences du déplacement lié à des catastrophes à évolution lente comme la sécheresse sont mal comprises et mal présentées. Il faut s'attacher davantage à prévenir, réduire et recenser les déplacements et à y faire face dans le contexte des catastrophes à évolution lente et de la dégradation progressive de l'environnement, y compris l'effet de la sécheresse récurrente et de la désertification sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et les modes de migration et de déplacement. La collecte de données fiables sur le déplacement et les migrations, ainsi que sur les besoins des populations dans les situations de catastrophes à évolution lente et de détérioration progressive de l'environnement est essentielle à l'adoption en temps voulu de politiques et d'interventions bien ciblées. Il faut disposer de capacités techniques perfectionnées pour relever les défis consistant à assurer des terres, des ressources pour le logement et les autres services et droits nécessaires dans le contexte du déplacement.

56. L'engagement collectif consistant à ne laisser personne de côté nécessite l'adoption de politiques et de mesures financières et opérationnelles, non seulement pour répondre aux besoins des plus vulnérables, y compris les personnes déplacées dans des situations de conflit et de catastrophe, mais aussi pour réduire le risque que ces personnes soient déplacées au départ, grâce notamment à des mesures en matière de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux effets des changements climatiques et de développement durable. À cet égard, il sera essentiel d'adopter une perspective axée sur les droits de l'homme, car les personnes et les communautés les plus exposées au risque de discrimination, de marginalisation et d'exclusion sont probablement les plus vulnérables dans le contexte d'un tel déplacement, qu'il soit à l'intérieur de leur pays ou vers l'étranger. La législation, les politiques et les capacités nationales sont importantes pour protéger les personnes déplacées et pour les intégrer dans les filets de sécurité sociale, les programmes d'éducation, les systèmes de santé, les marchés du travail et les plans de développement nationaux, ainsi que pour reconnaître que ces personnes représentent une ressource sociale et économique et contribuent à l'activité des marchés locaux et du secteur privé. Les ressources nationales et le financement international devraient être orientés vers des systèmes nationaux et locaux qui s'occupent des besoins des personnes déplacées et des communautés qui les accueillent. L'adoption et la mise en œuvre renforcée de cadres juridiques et politiques nationaux, régionaux et internationaux, y compris les Principes directeurs

relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, sont également essentielles.

57. Les acteurs humanitaires et du développement, les autorités locales et le secteur privé devraient travailler collectivement, en intégrant les divers mandats et dans des cadres pluriannuels, et en évitant le travail en vase clos pour mettre fin à la dépendance de l'aide et promouvoir l'autonomie des personnes déplacées. Cette nouvelle approche consistant à réaliser les besoins humanitaires immédiats et à atteindre des résultats de plus long terme en matière de développement afin accroître la résilience des personnes déplacées et des communautés d'accueil est importante si l'on veut réduire les déplacements intérieurs de façon sensible et atteindre notamment l'objectif de 50 % prévu à cet égard d'ici à 2030. Un appui accru, à l'aide de moyens de financement multilatéraux et d'autres mécanismes, doit être apporté aux communautés qui accueillent des populations déplacées ou reçoivent de grands nombres de rapatriés afin de lutter contre les incidences humanitaires et socio-économiques du déplacement.

58. Le déplacement est un phénomène et un problème qui devient de plus en plus urbain. Habitat III offre une occasion essentielle de faire en sorte que les villes et les villages soient en mesure de gérer le déplacement, en reconnaissant les vulnérabilités et la pauvreté que connaissent les zones urbaines et les nouvelles contraintes que le déplacement peut imposer aux services locaux. La Global Alliance for Urban Crisis, lancée au Sommet mondial sur l'action humanitaire, a mis l'accent en particulier sur les besoins des personnes déplacées, dans les situations de catastrophe et ailleurs, en reconnaissant que leurs vulnérabilités particulières et les besoins des communautés locales devaient être pris en compte dans l'aménagement, les infrastructures et les services urbains.

## VI. Recommandations

59. En s'appuyant sur le présent rapport, le Secrétaire général fait les recommandations suivantes :

a) Les États Membres, les organisations humanitaires et de développement et les autres parties prenantes devraient assurer une approche globale et cohérente des phénomènes El Niño et La Niña, à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale, notamment en améliorant la prévision, l'alerte rapide, la prévention, la préparation, la résilience et l'intervention rapide, confortés par une direction efficace et un financement prévisible, suffisant et rapide dans les régions, les pays et les communautés susceptibles d'être touchés;

b) Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient continuer de promouvoir des moyens qui permettent aux gouvernements de gérer les risques liés aux catastrophes et au climat et d'y répondre, notamment en appuyant et en renforçant les capacités nationales et locales en matière de direction, de préparation et d'intervention, et de renforcer la résilience en tenant compte des besoins différents des femmes, des filles, des garçons et des hommes de tout âge;

c) Les organismes des Nations Unies devraient continuer d'accroître leur appui aux États Membres dans l'application hiérarchisée du Cadre de Sendai,

notamment à l'aide de la version révisée du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, pour faire en sorte que la mise en œuvre du Cadre contribue efficacement à une approche intégrée tenant compte des risques de la réalisation du Programme 2030, en particulier en renforçant la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques et en aidant à l'amélioration des capacités nationales et locales en matière de préparation et d'intervention;

d) Les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations humanitaires et de développement et toutes les parties prenantes devraient chercher à collaborer davantage et à adopter des démarches coordonnées en matière de renforcement de la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques, en dépassant les cloisonnements institutionnels et les divers programmes, afin de contribuer à la transformation de la vie des personnes vulnérables, de ne laisser personne de côté et de réaliser les objectifs de développement durable;

e) Les États Membres et les organisations régionales devraient travailler ensemble pour accroître la coopération régionale de manière à améliorer la capacité nationale et régionale de comprendre les risques et de se préparer aux catastrophes et d'y faire face, en contribution aux efforts nationaux, notamment en échangeant des données d'expérience sur les modèles différents utilisés dans les autres régions;

f) Les États Membres, conformément à l'appel lancé dans le Cadre de Sendai, devraient promouvoir, dans le cadre de la préparation aux catastrophes, des interventions et du relèvement après une catastrophe, l'organisation périodique d'exercices afin d'assurer la rapidité et l'efficacité des interventions en cas de catastrophe et de déplacement de populations et d'encourager la coopération internationale visant à renforcer la résilience et à réduire les risques de catastrophe, y compris les risques de déplacement de populations;

g) L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires devraient dépasser le clivage action humanitaire-développement et travailler ensemble à l'accomplissement de réalisations collectives en faveur des personnes les plus vulnérables afin de réduire les besoins, les vulnérabilités et les risques suivant des calendriers pluriannuels. Il faudra pour cela assurer une direction efficace et un financement souple, compte tenu des avantages comparés d'une diversité d'acteurs et d'une compréhension partagée des besoins et des risques dans un contexte donné, y compris en particulier les catastrophes naturelles récurrentes, et reconnaître l'importance des principes humanitaires pour l'action humanitaire;

h) Les États Membres, les institutions financières internationales et le secteur privé devraient mobiliser des ressources prévisibles et souples sur plusieurs années afin d'aboutir à des réalisations collectives, tout en tirant partie des divers moyens de financement, à l'intention des acteurs ayant fait la preuve de leur avantage comparé dans l'accomplissement de réalisations collectives, et en tenant compte des priorités déterminées par les populations touchées, des données et des analyses. Pour cela, il faudrait notamment utiliser les moyens financiers et les capacités disponibles de manière plus efficace tout en mobilisant de nouveaux partenariats pour assurer des ressources et des capacités supplémentaires et aider ainsi à l'accomplissement de réalisations collectives;

i) Les États Membres, les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies, les organisations humanitaires et de développement, le secteur privé et les autres parties prenantes devraient s'employer à faire en sorte

que les risques soient pris en compte dans tout investissement dans le développement durable;

j) Les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations humanitaires et de développement et les autres parties prenantes devraient adopter une nouvelle approche pour répondre aux besoins humanitaires immédiats et accomplir des réalisations durables en matière de développement afin de rendre les personnes déplacées et les communautés d'accueil plus résilientes et plus autonomes dans les situations de catastrophe et de changements climatiques. À cet égard, il faudrait promouvoir et appuyer des solutions sûres, honorables et durables dans le cadre d'actions internationales, régionales et nationales cohérentes qui reconnaissent les difficultés que pose le déplacement tant sur le plan humanitaire que du développement et prendre les mesures politiques, juridiques et financières nécessaires dans les contextes particuliers;

k) Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires et de développement devraient accroître la coopération et la coordination afin d'assurer une approche globale du déplacement au-delà des frontières dans les situations de catastrophe et de changements climatiques, y compris les moyens de prévention, de préparation et d'intervention en cas de déplacement, de manière à mieux protéger et aider les personnes déplacées dans ces contextes, notamment en utilisant des mesures humanitaires telles que la protection provisoire et l'octroi d'un visa humanitaire, et par l'intermédiaire de la migration volontaire en toute dignité et de la réinstallation planifiée, dans le respect des droits de chacun;

l) Les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations humanitaires et de développement et les autres parties prenantes devraient améliorer la compréhension, l'analyse, le suivi et l'évaluation de la dynamique et des incidences du déplacement dans le contexte des catastrophes à évolution lente et de dégradation progressive de l'environnement et renforcer la collecte de données, ventilées suivant le sexe et l'âge, et l'action à mener à cet égard en ce qui concerne les politiques et les opérations;

m) Les États Membres devraient collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies, les gouvernements locaux et les autres acteurs pertinents afin d'assurer une préparation et une intervention plus efficaces face aux catastrophes dans les zones urbaines, et notamment de lutter contre le déplacement tout en reconnaissant les vulnérabilités et les besoins particuliers des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des communautés d'accueil. Ils devraient accorder l'attention voulue à ces questions dans le cadre d'Habitat III et dans la suite donnée aux documents finals de cette conférence.